

DROITS UNIVERSITAIRES 2022-2023

Étudiants redoublants / Étudiants AJAC (Ajourné autorisé à composer)

Les droits universitaires des étudiants redoublants / AJAC sont calculés selon les modalités suivantes :

► Étudiants redoublants inscrits en 1^{ère}, 2^e et 3^e année de licence :

Les droits universitaires seront proratisés en fonction des crédits d'enseignement non validés (hors coût plancher de 1 000 €).

4 Exemple :

Un étudiant redoublant inscrit en licence 1 de mathématiques repasse 10,5 sur 60 ECTS (donc 49,5 ECTS acquis).

Ses droits universitaires annuels s'élèvent avant remise à 4 590 €.

Ses droits universitaires après remise s'élèvent à : $1\ 000 + ((4\ 590 - 1\ 000) \times 10,5/60) = 1\ 628,25\ €$

► Étudiants redoublants inscrits en master :

La réduction proratisée en fonction des crédits validés s'appliquera sur 60 % du montant des droits universitaires

4 Exemple :

Un étudiant inscrit en master 1 de droit des affaires, ayant suivi son cursus universitaire à l'ICES, repasse 15 ECTS / 60 (donc 45 ECTS acquis).

Détail du calcul :

Coût des droits universitaires avant remise : 4 645€

Détermination sur laquelle sera appliquée la réduction : $4\ 645 \times 60\ \% = 2\ 787\ €$

Réduction : $2\ 787 \times 45/60 = 2\ 090\ €$

Coût de son année universitaire après remise : $4\ 645 - 2\ 090 = 2\ 555\ €$

► Étudiants AJAC (Ajournés autorisés à composer) :

Un étudiant poursuivant avec le statut d'AJAC est inscrit à l'issue des rattrapages dans l'année supérieure, mais doit également valider les ECTS non obtenus de l'année échue.

Il lui sera facturé :

→ sa formation initiale (année supérieure)

→ **550€ (somme forfaitaire) en sus du coût de sa formation initiale** pour couvrir les frais d'examens des ECTS à repasser du niveau inférieur.

4 Exemple :

Un étudiant admis en licence 2 d'histoire ayant 8 sur 60 ECTS à repasser de licence 1 d'histoire.

Coût de sa formation initiale en licence 2 : 4 590 €

Détail du calcul : $4\ 590 + 550 = 5\ 140\ €$. Coût de son année universitaire : 5 140 €.